

## Newsletter d'août 2022

## Chers adhérents,

Depuis la dernière Newsletter, nous avons eu une Assemblée Générale passionnante et un été bien chaud. Le temps passe vite et je voudrais vous informer des évènements récents.

La dernière Newsletter évoquait le groupe parlementaire présidé par Madame Doris Fiala, Conseillère nationale qui souhaite promouvoir le droit à l'autodétermination en fin de vie. La première réunion de ce groupe était très intéressante, elle n'a toutefois traité qu'un seul point, à savoir l'harmonisation des Directives Anticipées. L'Association Internationale EUMANS poursuit le même objectif mais à l'échelle européenne. Je me suis rendue au Congrès de cette association à Varsovie en mars avec notre comptable Markus Lüthi. Comme nous nous dirigions vers l'Ukraine et donc vers des territoires en guerre, nous avons préféré prendre la voiture et non pas l'avion afin de pouvoir rebrousser chemin à tout moment en cas d'extension de la guerre. C'était sinistre. La ville de Varsovie était pleine de policiers et calme. En fait j'étais étonnée que le Congrès soit maintenu malgré la querre en Ukraine. Une journée fut consacrée à l'Ukraine, diverses personnes venant d'Ukraine et directement touchées décrivirent la situation. La deuxième journée fut consacrée aux Droits de l'Homme, à l'autodétermination tout au long de la vie et en fin vie. La discussion porta donc, outre sur le projet de Directives Anticipées Internationales et le droit de refuser des thérapies, sur l'insémination artificielle, sur l'avortement et sur l'aide à mourir. J'ai pu faire un exposé sur le statut des Directives Anticipées en Suisse. Il serait très souhaitable que les Directives Anticipées soient harmonisées à l'échelle internationale et que les médecins traitants doivent les respecter dans le monde entier. Ces deux initiatives constituent un premier pas dans la bonne direction.

J'ai participé ici à deux tables rondes, l'une dans le cadre du « Generationentandem » avec un jeune pasteur à Berne, l'autre à l'Église Sainte Elisabeth à Bâle avec un pasteur un peu plus âgé. Seule la première a été enregistrée. Vous trouverez la vidéo sur notre site ou en cliquant sur ce lien : <a href="https://www.generationentandem.ch/online/radio/sterbehilfe/">https://www.generationentandem.ch/online/radio/sterbehilfe/</a>. Toutes deux étaient très intéressantes mais très différentes, vraisemblablement en raison de l'approche et de la personnalité différentes de chacun des pasteurs, l'un étant plutôt libéral et l'autre plutôt conservateur.

Comme les années précédentes, l'Association lifecircle organise une table ronde dans l'une des salles de l'hôtel Hofmatt à Münchenstein. La prochaine aura lieu le 1<sup>er</sup> septembre à 18 h, le flyer se trouve en pièce jointe. M. Heinz Rüegger, Docteur en théologie, éthicien et gérontologue, fera d'abord un exposé qui sera certainement très intéressant, puis il discutera avec le Docteur Eva Birkenstock et moi-même sur le sujet suivant : « Mourir de manière autodéterminée dans le système de santé actuel -entre liberté et impudence- ». Dans un troisième temps nous répondrons aux questions du public. Je vous invite à vous joindre à cette manifestation gratuite et à y intervenir, on peut aussi louer une chambre pour la nuit à cet hôtel. Nous n'assurerons pas de traduction en anglais ou en français, la table ronde se déroulera uniquement en allemand.

Cela fait maintenant 16 mois que nous attendons que soit fixée une date d'audience au Tribunal Fédéral, la Cour Suprême suisse. Il est possible que le Tribunal Fédéral attende les conclusions définitives du procès contre le Docteur Pierre Beck dont je vous ai parlé dans la dernière Newsletter. S'il en est ainsi, cela va durer encore longtemps car le Tribunal Cantonal n'a pas encore prononcé son arrêt dans cette affaire.

La FMH, l'association professionnelle des médecins en Suisse, a malheureusement adopté le 19.5.22 de nouvelles directives médico-éthiques pour l'ASSM, l'Académie Suisse des Sciences médicales. Ce que je regrette le plus dans ces nouvelles directives, c'est le fait qu'il y est dit que « l'autonomie des médecins » serait menacée si les directives actuelles, c'est à dire celles de 2018, étaient maintenues. C'est à se demander si la FMH connaît le « Nouveau Droit de la Protection de l'Adulte » entré en vigueur en janvier 2013. Cette loi stipule que les Directives Anticipées doivent être respectées par tous les médecins et que même en cas de non-



capacité de jugement, c'est l'autonomie du patient qui doit être au premier plan. Selon les nouvelles directives par contre, il reviendrait au médecin de décider si la souffrance est « suffisamment grave » pour que le patient ait le droit de mourir, c'est à dire le droit de disposer de sa propre vie ? Nous ne pouvons accepter une telle atteinte aux droits des patients. L'autonomie de chaque patient

capable de jugement passe avant l'autonomie du médecin, telle est ma conviction, mon éthique. Chaque médecin doit avoir le droit de respecter la demande d'aide à mourir d'un patient, pas l'obligation bien sûr. Aucun médecin ne doit être obligé de prescrire un médicament létal, mais il n'est pas juste qu'il ait le droit de faire passer sa propre autonomie, c'est à dire ses propres conceptions, avant l'autonomie du patient. Au Canada, la loi prévoit que lorsqu'un médecin, pour quelque raison que ce soit, ne veut pas aborder la demande d'aide à mourir de son patient, il a l'obligation d'adresser le patient à un autre médecin dont les conceptions sur l'autodétermination en fin de vie sont neutres. Pourquoi la FMH ne peut-elle régler cet aspect de la même manière ?

Si vous souhaitez connaître de manière plus approfondie mes activités et mes opinions, vous pouvez consulter le Regio-TV-Plus pour lequel j'ai donné une interview sur ces nouvelles directives de l'ASSM : <a href="https://www.youtube.com/watch?v=nlcRtmFbM-Q">https://www.youtube.com/watch?v=nlcRtmFbM-Q</a>

Le prochain rendez-vous de notre Café Goodbye, qui se tient 4 fois l'an le dimanche matin, aura lieu le **28 août à 10 heures** avec café et croissants (si le covid le permet) au Musée local de Reinach. Nous avons à nouveau un sujet intéressant : « Les Directives Anticipées en période de Covid et de pandémie ». Nous comptons sur un débat animé suite à l'exposé introductif que je ferai et nous nous en réjouissons. <a href="https://www.cafegoodbye.ch">https://www.cafegoodbye.ch</a>

Encore une information pour tous ceux qui comprennent l'anglais : je connais depuis plusieurs années un militant pour le droit au suicide assisté en Angleterre, mon ami Alex Pandolfo. Jusqu'à ce qu'il soit atteint de la maladie d'Alzheimer il était enseignant. Depuis quelques temps, il ne peut plus exercer son métier de professeur, mais il s'est engagé à 100 % dans son pays, l'Angleterre, pour la légalisation du droit au suicide assisté en Angleterre.

Le père de Alex était atteint de la maladie d'Alzheimer et je n'oublierai jamais ce que m'avait dit Alex il y a 3 ans : « jusqu'à ce que mon père soit complètement dément, c'est surtout lui qui souffrait, nous, moins. Mais après, lui ne souffrait plus, c'est nous, sa famille, qui souffrions. La souffrance que j'ai subie pendant la maladie de mon père, je ne l'infligerai ni à moi-même ni à ma famille. Je suis membre de lifecircle pour avoir le droit de mourir quand je perdrai ma personnalité. Et jusque-là je ferai tout ce que je peux pour ne pas avoir à mourir en Suisse, mais pour avoir le droit d'effectuer un suicide assisté dans mon pays, en Angleterre. »

Je vous invite à regarder ce film documentaire extrêmement instructif qu'Alex vient de créer dans le cadre de son engagement et de ses actions pour obtenir la légalisation du suicide assisté dans son pays: https://vimeo.com/733251718

Je vous souhaite à tous un bon été et peut-être nous verrons-nous le 1<sup>er</sup> septembre à la Table Ronde ou le 28 août au Café Goodbye.

Bien cordialement et avec mes meilleurs vœux,

Erika Preisig Médecin de famille Présidente de l'association lifecircle